



Pass' Loisirs Voujeaucourt 2023 - 2024

Le CCAS de Voujeaucourt met en place un chéquier d'une valeur de 45 €, qui permet de régler tout ou en partie l'adhésion dans un club ou une association sportive ou culturelle (Hors Accueil de Loisirs). Sont concernés :



les enfants de Voujeaucourt ayant entre 3 et 16 ans dont les familles ont un quotient familial inférieur ou égal à **800 €**.

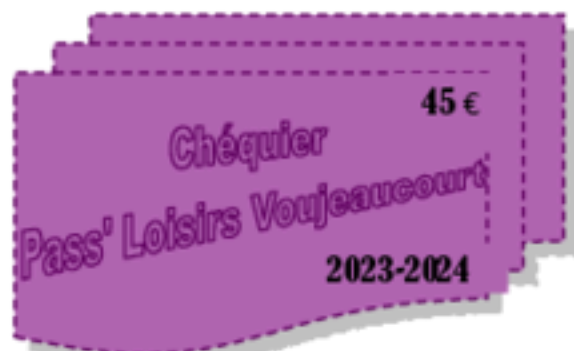


les associations ou les clubs signataires de la charte «Pass' Loisirs Voujeaucourt »,



les associations ou les clubs de Voujeaucourt prioritairement. Les associations d'une commune voisine pourront être concernées si leur activité n'est pas représentée sur la commune de Voujeaucourt.

Les familles pourront demander pour la saison 2023-2024, un chéquier par enfant au CCAS de Voujeaucourt. Il sera composé de 5 chèques d'une valeur de 9 € chacun, soit un total de 45 €. Ces chèques seront remis par les familles aux clubs et associations concernés en guise de règlement total ou partiel de l'adhésion de leur enfant. A charge aux associations de se faire rembourser auprès du CCAS avant le 30 juin 2024.



Pour tout renseignement veuillez contacter le CCAS de Voujeaucourt

1 rue de Dampierre 25420 Voujeaucourt tél. 03 81 99 87 84 Email : ccas@voujeaucourt.fr

Horaires d'ouvertures : Lundi et mardi de 10h à 12h et de 14h30 à 17h - Jeudi de 10h à 12h et de 14h30 à 16h30

Mercredi et vendredi de 10h à 12h